

**Appel à projet 2025-2026
Les classes à projet d'éducation aux médias et à l'information
« Classes Médias » au collège et au lycée.**

Le dispositif académique des classes médias (classes à projet d'éducation aux médias) est accompagné par l'équipe du CLEMI, mission pédagogique du rectorat de l'académie de Créteil. L'objectif du dispositif académique des classes médias est de soutenir la mise en œuvre d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) tout au long de l'année, au collège et au lycée, dans une démarche transversale, intégrée aux disciplines et aux enseignements.

Le présent appel à projets permet d'identifier, d'accompagner, de valoriser des démarches pédagogiques innovantes pour une mise en œuvre concrète de l'EMI, en interdisciplinarité, dans les classes.

Les réponses à l'appel à projet sont examinées par une commission composée de membres de la cellule académique EMI : représentants des corps d'inspection, représentants de missions pédagogiques du rectorat (CLEMI, DAAC, DANE, Cardie, mission Mémoire et citoyenneté, valeurs de la République).

22 projets pourront être retenus pour l'année 2025-2026

1. Les « classes médias » : un cadre pour mettre l'EMI au cœur d'un projet éducatif

L'EMI est inscrite dans le code de l'éducation (article L111-2) ¹

« Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation (...). Elle développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. »

La circulaire du 24 janvier 2022 [MENE2202370C], « Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information » réaffirme l'objectif de l'EMI : « permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique. »²

L'EMI, enseignement transversal inscrit dans le socle commun, contribue à la formation de l'esprit critique et à l'acquisition des compétences du XXI^e siècle.

¹https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=6E7C8BC3207B278AE8BFCA0AD0E1BBC7.tplgfr28s_1?idArticle=LEGIARTI000038901837&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20210701

² <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

- **L'EMI dans le socle commun :**

L'EMI participe de l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun³ de connaissances, de compétences et de culture :

«(...) utiliser de façon réfléchie différents outils de recherche et confronter les sources pour valider un contenu ; identifier les différents médias, en connaître la nature, en comprendre les enjeux et le fonctionnement général ; utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information en respectant les règles sociales de leur usage et toutes leurs potentialités pour apprendre et travailler ; traiter les informations, les organiser pour en faire des objets de connaissance (...)»⁴

Le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture adopté par le Conseil supérieur des programmes lors de sa séance du 10 avril 2025 rappelle le rôle de l'EMI dans la formation et l'exercice de l'esprit critique (II.3) en précise les objectifs (V.2.5-p.38) et les compétences attendues en fin de collège (VI-3-pp.44-45)⁵

- **L'EMI participe de la formation de l'esprit critique⁶**

« L'éducation aux médias et à l'information permet aux élèves d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie. »⁷ Elle contribue à développer une culture des sources : prendre conscience de la diversité et établir des critères de fiabilité des sources d'information et de documentation.

- **L'EMI dans le parcours citoyen :**

Inscrite pleinement dans les nouveaux programmes d'EMC de l'école au lycée, l'EMI participe de façon très concrète à la formation citoyenne des élèves⁸.

« L'EMI est liée au travail d'analyse des représentations stéréotypées, des discours de haine, de la désinformation/de la malinformation ; elle rejoint des enjeux d'éducation à la responsabilité, individuelle et collective, et se déploie dans un monde marqué par l'omniprésence du numérique et l'accès facilité à des contenus non vérifiés, notamment sur des sujets en lien avec les sciences et le développement durable ; »⁹

- **L'EMI participe à l'apprentissage de la culture et de la citoyenneté numérique.**

La citoyenneté numérique renvoie à un ensemble de connaissances, d'aptitudes, de valeurs et d'attitudes permettant au citoyen de s'engager positivement, de manière compétente, créative et critique dans la société numérique.

La formation à la citoyenneté numérique a pour objectif de garantir un bien-être en ligne, individuel et collectif, indissociable de la défense de la dignité humaine, de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

L'éducation aux médias et à l'information contribue à l'acquisition par les élèves et en vue de leur certification, des compétences numériques.¹⁰ :

³ <https://www.education.gouv.fr/le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture-12512>

⁴ <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

⁵ <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>

⁶ <https://eduscol.education.fr/1538/former-l-esprit-critique-des-eleves>

⁷ <https://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

⁸ https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel934_annexe_ok.pdf

⁹ <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

¹⁰ <https://eduscol.education.fr/pid38816/certification-des-competences-numeriques.html>

- ✓ Etre en capacité d'accéder de manière efficace, dans l'environnement numérique, à une information pertinente.
- ✓ Savoir et pouvoir utiliser, dans l'environnement numérique, l'information avec justesse, responsabilité et créativité.

L'EMI constitue un cadre pour mettre en œuvre la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques¹¹ élaborée par le ministère de l'éducation nationale avec la CNIL, l'Arcom et le CLEMI en 2022 et s'inscrit pleinement dans la stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027¹² en participant d'un enseignement du numérique qui développe concomitamment une culture citoyenne et une culture technique.

- **L'EMI et le parcours d'éducation artistique et culturelle¹³:**

« L'EMI permet de travailler sur la contextualisation, la question du point de vue, l'altérité, l'expression d'un regard singulier, les langages, la représentation du monde et la manière dont une création transmet des idées et suscite des émotions. L'EMI s'inscrit dans l'axe prioritaire « Développer son esprit critique » de la feuille de route « Réussir le 100 % éducation artistique et culturelle » des ministères en charge de l'éducation et de la culture. »

- **L'EMI participe au développement des compétences du XXI^e siècle¹⁴**

L'EMI vise à développer les compétences nécessaires à un individu pour évoluer de façon critique et créative, autonome et sociabilisée dans l'environnement médiatique et numérique contemporain. Les projets d'éducation aux médias et à l'information permettent de développer les aptitudes de communication, de pensée critique et d'engagement dans un travail en équipe.

- **L'EMI est inscrite dans le projet académique**

Elle constitue un levier pour développer l'esprit critique et la culture numérique des élèves.¹⁵

2. Les acteurs du projet de « classes médias ».

a. L'équipe pédagogique :

- Le projet de classe médias, s'inscrit dans une démarche transversale et interdisciplinaire.
- L'équipe pédagogique est composée d'au moins 2 professeurs disciplinaires associés au professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre d'une culture de l'information et des médias dans l'établissement¹⁶.
- Le projet EMI peut impliquer l'ensemble des disciplines scolaires ainsi que les acteurs de la vie scolaire.
- Le projet est porté par un **binôme référent composé d'un professeur documentaliste**

¹¹ <https://eduscol.education.fr/3730/charte-pour-l-education-la-culture-et-la-citoyennete-numeriques>

¹² <https://www.education.gouv.fr/strategie-du-numerique-pour-l-education-2023-2027-344263>

¹³ <https://eduscol.education.fr/1851/education-artistique-et-culturelle>

¹⁴ <https://archiclasse.education.fr/Les-competences-du-21e-siecle>

¹⁵ Projet académique 2020-2024 : <https://www.ac-creteil.fr/projet-academie-autonomie-et-mobilite-une-ambition-partagee-121579>

A paraître le projet 2025-2029

¹⁶ <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

et d'un professeur disciplinaire.

- Le binôme référent est, tout au long de l'année, l'interface entre l'équipe de la classe média et le CLEMI de l'académie de Créteil.

b. Les classes et élèves concernés :

- Le projet de classes médias second degré s'adresse aux élèves de classes de collège et de lycée.
- Le projet concerne tous les élèves d'un groupe classe¹⁷.
- Au lycée, le projet de classe médias repose sur les enseignements communs. Les enseignements optionnels et de spécialité peuvent participer toute l'année ou de façon ponctuelle au projet, avec le groupe d'élèves concerné et en incluant les élèves ne faisant pas partie du groupe classe des enseignements communs.
- Il est possible de concevoir un projet de classe médias associant plusieurs divisions au sein de l'établissement.
- Le projet de classe médias peut s'inscrire dans un projet de liaison inter-degrés (école-collège, collège-lycée).

3. Le projet de classe médias : les objectifs

- Développer une pratique citoyenne des médias : apprendre une lecture critique et distanciée des langages, des formes et des contenus médiatiques.
- Développer une culture de l'information : apprendre à gérer et à traiter le flux permanent d'informations, à évaluer la pertinence de l'information, à développer des stratégies de recherche et d'exploitation des informations pertinente en fonction d'un besoin identifié.
- Apprendre à produire de l'information : créer, échanger, participer, mettre en forme, collaborer à la construction des savoirs, identifier et s'appropriier les outils numériques pertinents pour la production et l'échange de messages médiatiques.
- Apprendre à produire de l'information et à développer des démarches collaboratives dans le respect du droit.
- Développer une approche responsable et critique de ses traces numériques.
- Connaître et comprendre le rôle et la place des médias, dont les médias numériques et des réseaux sociaux dans la société.
- Connaître et comprendre « l'écosystème » des médias et des réseaux dans un contexte économique et technique en pleine mutation.

4. Le projet de classe médias : La mise en œuvre

a. Le temps dédié au projet :

L'EMI est un enseignement intégré de manière transversale à toutes les disciplines enseignées au collège et au lycée. Le projet de la classe médias doit privilégier l'acquisition des compétences de l'EMI dans le temps disciplinaire à un rythme idéalement hebdomadaire pour les élèves.

Le projet de classe médias n'est ni une « option » ni une « spécialité ».

¹⁷ Le projet de classe média ne concerne pas les « ateliers » ou « clubs » médias sur le temps périscolaire. Un projet d'impliquant d'un groupe « option » ne pourra être validé comme projet de classe médias.

Au collège et au lycée, selon les niveaux, une attention particulière sera portée à l'intégration du volet EMI des nouveaux programmes d'EMC au projet de la classe médias.

b. Les démarches attendues :

- Le projet d'EMI envisage une éducation aux médias et à l'information alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines et les compétences du socle commun, dans le cadre d'une pédagogie active.
- Des activités visant à une pratique éclairée et citoyenne des médias par :
 - La compréhension des médias (traditionnels et numériques) et des images qu'ils véhiculent ;
 - La compréhension des phénomènes informationnels et technologiques qui bouleversent les modes de transmission et de réception de l'information ;
 - Un questionnement des relations que nous établissons, individuellement et collectivement aux médias.
- Des expériences de productions médiatiques permettant de développer des compétences info-documentaires et une initiation aux langages et aux formes médiatiques.
- Selon le principe de l'apprentissage par la pratique, la mise en œuvre du projet doit permettre aux élèves d'apprendre en situation et concrètement de réaliser des productions médiatiques sans exclusivité de support, de format, ni de langages (production d'écrit, de vidéo, de son, d'infographie ; sur tous supports : imprimé, espace de publication en ligne, plateformes de microblogging, etc.).
- L'accent sur la pratique peut prendre appui sur des partenariats avec des professionnels de l'information (visite de médias, rencontres, ateliers avec des professionnels des métiers de l'information et des médias, rencontres avec des chercheurs, notamment en sciences de l'information et de la communication, partenariat avec des bibliothèques ou médiathèques, ...) ¹⁸.
- Le déroulement et la mise en œuvre du projet de classe médias peuvent s'appuyer sur des temps forts et des opérations éducatives qui ponctuent le calendrier scolaire.

Si le projet de classe médias permet d'inscrire l'EMI dans une progression annuelle, la Semaine de la presse et des médias dans l'école constitue un temps fort. Organisée par le CLEMI chaque année au mois de mars, elle est un temps privilégié pour les rencontres avec des professionnels et l'organisation de visites de médias facilitées à cette occasion. Elle permet, en outre, d'impulser des actions en EMI à destination de l'ensemble des classes de l'établissement.

Le projet prévoit des temps et modalités de valorisation du travail et des productions réalisées par les élèves de la classe médias, dans l'établissement et au-

¹⁸ Dans le cas d'un partenariat associatif, une attention particulière sera portée à l'agrément du partenaire par le ministère de l'éducation nationale et/ou l'académie et à la signature d'une convention, qui garantissent le respect des principes de l'enseignement public. A consulter : <https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-378984>

delà.

Les productions des élèves des classes médias sont valorisées par une participation aux concours notamment ceux organisés par le CLEMI : le concours Médiatiks (médias scolaires, imprimés, en ligne, webtv, webradio, reportages photo), le concours de Unes, Zéro cliché,...).¹⁹

c. L'accompagnement du CLEMI

- **La formation des équipes**

Les équipes des projets retenus se voient proposer un accompagnement par l'équipe de formateurs du CLEMI académique dans le cadre du plan d'animation de l'école académique de la formation continue.

La participation à ce temps de formation est obligatoire et la liste des enseignants inscrits est établie avec la validation de la cheffe ou du chef d'établissement.

En outre et en fonction de leurs besoins de formation, les membres de l'équipe pédagogique engagés dans le projet sont invités à s'inscrire aux formations proposées par le CLEMI au plan de l'école académique de la formation continue (EAFC). Cette dernière peut être sollicitée pour l'organisation de formation d'initiative locale.

- **Conseils, suivi, aide au partenariat**

Le CLEMI, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'EMI, est l'interlocuteur des équipes pédagogiques et des chefs des établissements concernés.

Durant l'année scolaire, le CLEMI accompagne les projets d'EMI en fonction des besoins exprimés des équipes : conseils, aide à l'organisation de rencontre avec des professionnels de l'information, selon les besoins, prêt ponctuel de matériel ²⁰.

Le CLEMI communique sur les actions menées dans les classes et diffuse auprès des équipes les offres d'action en partenariat proposées par les médias, les associations, les établissements culturels publics et les collectivités territoriales tout au long de l'année.

d. Le projet de classe médias : Les engagements des établissements et des équipes pédagogiques.

- **La communication**

L'établissement est invité à faire apparaître sur son site l'actualité de la classe médias et à faire figurer **le logo du CLEMI de l'académie de Créteil** sur les documents de communication relatifs au projet.

- **Points d'étape**

L'équipe enseignante veille à tenir un carnet de bord du projet et à faire, par l'intermédiaire du binôme référent, des points d'étapes avec le CLEMI a minima 3 fois dans l'année, idéalement dans le courant des mois de décembre, de février et d'avril.

- **Le bilan du projet de classe médias**

¹⁹ Les informations concernant ces actions sont disponibles sur notre site : <http://clemi.ac-creteil.fr/>

²⁰ Le CLEMI peut dépanner ponctuellement par le prêt de matériel d'enregistrement audio et vidéo. Les établissements peuvent également solliciter la DANE et son service de prêt : <https://dane.ac-creteil.fr/prest/#/app/accueil>

En fin d'année scolaire, un bilan de l'action menée dans le cadre de la classe médias est rédigé par l'équipe pédagogique et transmis au CLEMI par le binôme référent. Une trame d'aide à la rédaction est communiquée aux équipes par le CLEMI de l'académie de Créteil.

Sur la base du volontariat, les équipes enseignantes sont invitées à présenter des activités pédagogiques mises en œuvre dans la classe. L'objectif de ce travail est de soutenir et de valoriser la mutualisation de ressources en EMI dans l'académie de Créteil. Ce travail de formalisation sera accompagné par le CLEMI et les travaux validés pourront être publiés sur un espace de publication en ligne académique dédié.

5. Le calendrier de l'appel à projet de 2025-2026

a. Présentation du projet : le descriptif du projet (annexe 1).

Pour l'élaboration de votre projet et la rédaction du descriptif, l'équipe du CLEMI-Créteil peut vous apporter son conseil.

Le descriptif du projet (annexe 1) pour l'année 2025-2026 est à envoyer complété par courrier électronique à l'adresse suivante :

clemicreteil@ac-creteil.fr

En nommant le fichier ainsi : nometablissement_projet_cmedia2026

Le descriptif du projet doit nous parvenir avant le 16 septembre 2025

Les dossiers envoyés au CLEMI de l'académie de Créteil en réponse à cet appel à projet doivent impérativement **être visés et approuvés par le chef d'établissement** pour être soumis à la commission de validation.

Sans cette validation, le dossier ne peut être pris en compte par la commission.

L'avis du chef d'établissement, dûment signé et daté, sera transmis sous format pdf.

b. Reconduction du projet

Les équipes qui souhaitent proposer une reconduction de leur projet doivent avoir transmis au CLEMI-Créteil le bilan de l'action menée en 2024-2025 **avant le 16 juin 2025**, à l'adresse suivante : clemicreteil@ac-creteil.fr

En nommant le fichier ainsi : nometablissement_projet_cmedia2025_bilan

c. Avis de la commission de validation

Les établissements sont informés par courriel de l'avis de la commission de validation avant le 29 septembre 2025.

Pour tout complément d'information, écrire à :

clemicreteil@ac-creteil.fr

Contact : Elodie GAUTIER

RAEMI - Coordinatrice du CLEMI de l'académie de Créteil

elodie.gautier@ac-creteil.fr

06 37 07 93 25